



L'an deux mille vingt et un le 24 du mois de Juin, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 18 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents** : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel - M. BARTHELEMY Philippe – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe- - M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert – M. DE LIBERALLI David - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick - M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine - M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard M. FRANCOIS Vincent - M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe - M. DIEDLER Franck – M. GUILAUME Geoffrey M. CHANE Alain – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. FECHTIG Alain - M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain –M. BAUDOUIN Cédric - Mme HUART Sonia -

**Procurations** : M.RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMY Philippe – M. MARTIN Christophe à M.VOINSON Philippe M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. CAPS Antony à M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MOUGINET Dominique à M. CHANE Alain -

**Excusé(s)** : M. JOLY Philippe - Mme FRANCOIS Valérie – Mme ROJAS Magali

**Secrétaire de séance** : Mme MOUGEOT Colette

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 40

Pouvoirs : 5

Excusés : 3

**Votants : 45**

Date d'affichage : le 30 juin 2021

**SUFFRAGE EXPRIME** :

Pour : 45

Contre :

Absentions :

**CT/PR**

02/06/2021

INSTITUTION

**Autorisation donnée au président de signer la convention « Petite Ville de Demain »**

Claude THOMAS, Président, rappelle que la commune de Nomeny a été labellisé « Petite Ville de Demain » par courrier du 15 janvier 2015, suite à sa candidature.

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Le Président précise que le territoire de la communauté de communes de Seille et grand Couronné a la particularité d'être articulé autour de 3 bourgs de plus de 1 000 habitants (Nomeny, Champenoux et Bouxières aux Chênes) regroupant une grande partie des offres de commerce, de services, d'équipements et d'administration qui bénéficient à l'ensemble des quelques 19 000 habitants.

Bien que la commune de Nomeny soit la seule à avoir été labellisée « petite ville de demain », les élus représentant les trois communes, ainsi que l'exécutif communautaire, ont conjointement convenu que les enjeux de développement et de revitalisation du territoire intercommunal ressortent équitablement sur ces communes, rayonnant par là même sur l'ensemble du territoire.

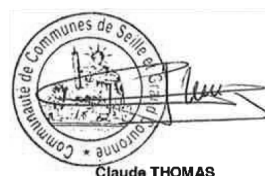
Un partenariat inédit sera donc engagé entre la communauté de communes et ces trois communes, avec pour objectif de mener à bien les orientations et projets de la présente convention.

Un chef de projet « petite ville de demain » sera recruté sur 6 ans, afin de mettre en œuvre le projet et les actions liées à la présente convention. Ce poste bénéficie d'un financement sur une durée de 6 ans, à hauteur de 75% octroyés par l'état. Les trois communes de Nomeny, Bouxières aux Chênes, Champenoux et la communauté de communes partageront à part égale le solde des 25%.

Le Président propose d'autoriser la signature de la convention « petite ville de demain » telle qu'annexée à la présente délibération.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Valide** la présente convention « petite ville de demain »
- **Autorise** le Président à signer la convention « petite ville de demain » telle qu'annexée à la présente délibération
- **Prend acte** du partenariat privilégié à élaborer avec les communes de Bouxières aux Chênes et Champenoux



CLAUDE THOMAS  
2021.06.29 20:15:02 +0200  
Ref:20210629\_171002\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président